

# Formation utilisateur échafaudages

Layher® 

Plus de possibilités. Le système d'échafaudage.

## CONFORME AUX EXIGENCES AV-021 (BELGIQUE)

### POURQUOI CETTE FORMATION ?

Cette formation s'adresse à l'utilisateur d'échafaudages qui procède lui-même au montage, à la modification et au démontage, tels que visés par le Code de bonnes pratiques d'utilisation et de montage d'échafaudages en Belgique. Sous le tableau 1 des formations exigées, figurent les exigences de formation fixées par l'organisme belge BeSaCC. Le parcours de formation et l'examen répondent à ces exigences.

<b>Groupe-cible :</b>	l'utilisateur d'échafaudages qui procède lui-même au montage, à la modification et au démontage et souhaite acquérir des expériences et des connaissances pratiques en matière d'aspects de sécurité, de stabilité et de lecture de plans.
<b>Connaissances préalables :</b>	le participant dispose d'un certificat d'aptitude médicale et est âgé de 18 ans minimum.
<b>Contenu de la formation :</b>	la préparation théorique et pratique à l'examen, conformément aux exigences AV-021. La formation est clôturée par un examen théorique et pratique.
<b>Objectif :</b>	réussir l'examen conformément aux exigences fixées.
<b>Certification :</b>	après réussite de l'examen, vous recevez un diplôme dont la validité est de 10 ans
<b>Durée de la formation :</b>	1 journée, jour d'examen inclus
<b>Dates de la formation :</b>	à déterminer
<b>Lieu de la formation :</b>	Layher SA, Mouterij 6, Kontich, Belgique
<b>Prix de la formation :</b>	Info: mail@layher.be  Cette formation est donnée par une entreprise externe. Si vous souhaitez faire usage des régimes de subventions existants (e.a. formation hivernale ou PME), la facturation se fera également par cette entreprise.
<b>Participants :</b>	maximum 9 personnes par groupe

### // INFOS IMPORTANTES

- La formation se compose d'un volet théorique et d'un volet pratique.
- Vous devez vous charger personnellement des chaussures de sécurité, du casque, des dispositifs de protection antichute et des gants.
- La formation et l'examen sont assurés par une entreprise externe.
- Lors du volet pratique, il sera fait usage du matériel Layher Allround, Blitz et roulant.
- En cas d'annulation complète ou partielle de la formation réservée, le montant intégral sera dû, sauf si Layher est informé sept jours à l'avance et par écrit de ladite annulation.

